AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Création de 3 dispositifs d'emploi accompagné pour la région Normandie

Clôture de l'appel à candidature
Le 13/10/2017

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

2. Objet de l'appel à candidature

L'appel à candidature vise la création de 3 dispositifs d'emploi accompagné pour la région Normandie. Trois zones de mise en œuvre sont identifiées :

- Seine-Maritime
- Calvados / Manche
- Eure / Orne

Le décret n° 2017-473 du 3 avril 2017 modifiant le décret n° 2016-1899 relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés détermine les caractéristiques de ce nouveau service.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à candidature fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis et sera téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

www.ars.normandie.sante.fr

En cas de demande aux services chargés de l'appel à candidature, il pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

4. Modalités d'instruction des candidatures et critères de sélection

Les candidatures seront analysées selon deux étapes :

- vérification de l'éligibilité de la candidature au regard des critères minimum spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention) ;

- analyse des candidatures, en fonction des critères de sélection faisant l'objet d'une annexe au cahier des charges.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 13 octobre 2017 ne seront pas recevables. Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité **dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation**.

L'annexe 3 du cahier des charges fixe la liste des documents constitutifs du dossier de candidature.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en **une seule fois,** un dossier de candidature par **courrier recommandé** avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception à l'ARS de Normandie **au plus tard le 13 octobre 2017** à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé de Normandie
Direction de l'autonomie
Appel à candidature médico-social
2, place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

Il pourra aussi être déposé contre récépissé à la même adresse, dans les mêmes délais :

ARS de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CAEN
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à16h

Ce dossier devra se présenter sous les formes suivantes :

- 2 exemplaires papier transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention : **« appel à candidature médico-social 2017 Emploi Accompagné - NE PAS OUVRIR »**

- 1 exemplaire en version informatique :

Transmis pour l'ARS par clé USB ou CD-ROM ou par mail aux adresses suivantes :

ARS-NORMANDIE-DIRECTION-AUTONOMIE@ars.sante.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à candidature médico-social 2017 – Emploi Accompagné

A noter que la messagerie de l'ARS est limitée à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à candidature est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur le site internet de l'ARS de Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **avant le 5 octobre 2017** par messagerie à l'adresse suivante :

ARS-NORMANDIE-DIRECTION-AUTONOMIE@ars.sante.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature « appel à candidature médico-social 2017-Emploi Accompagné ».
Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui seront mis en ligne sur le site Internet de l'ARS de Normandie : www.ars.normandie.sante.fr

NB : deux réunions de présentation de l'appel à candidature seront organisées :

Mardi 26 septembre **A 14h** Salle du Conseil CARSAT de Normandie (DRSM) Avenue du Grand Cours A **Rouen**	**Mercredi 27 septembre** **A 9h30** Amphi Giverny ARS de Normandie Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille A **Caen**

Dans le cadre du plan Vigipirate, vous devrez vous présenter à l'accueil muni de votre pièce d'identité.

7. Calendrier prévisionnel de la procédure

09/17	Publication de l'avis d'appel à candidature au recueil des actes administratifs et sur le site de l'Agence
13/10/17	Date limite de réception ou de dépôt des dossiers
11/17	Commission d'analyse des candidatures
11/17	Notification des décisions

Fait à Caen le : 25 AOUT 2017

La Directrice générale

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN